



Une autre vie s'invente ici



**Brière le 01/01/2019**  
**Consultation d'entreprises**

**Objet : Aménagement Accueil du Centre Administratif du Parc de Brière**

**Monsieur**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint un dossier de consultation d'entreprises concernant l'aménagement cité en objet

L'ensemble est propriété du **Parc naturel régional de Brière**  
**214 rue du chef de l'île, île de Fedrun**  
**44 720 SAINT JOACHIM**

Après avoir contrôlé l'ensemble des pièces (plans, descriptif, quantitatif) et signalé d'éventuelles erreurs ou omissions, nous vous demandons de bien vouloir y répondre sous un délai maximum de **20** jours, soit le **15/02/2019**

Bien entendu vous devez vous soumettre à l'ensemble des normes en vigueur (D.T.U. ; C.S.T.B. ; A.F.N.O.R. ; N.F.P. ; Européennes ; Qualifélec ... ainsi qu'aux réglementations des services publics) et justifier de vos qualifications professionnelles et polices d'assurances garantissant vos responsabilités civile et décennale.

**Les réponses devront également prendre en considération : les clauses environnementales, le diagnostic d'accessibilité PMR, le contrôle des installations électriques, l'audit énergétique .../...**

Démarrage des travaux :

**Début mars 2019 : semaine 10. POUR ÊTRE TERMINÉ FIN MAI 2019 : semaine 22 !**

Restant à votre entière disposition.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur**, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur du Parc

Le Maître d'Œuvre

Parc naturel régional de Brière • Centre administratif - 214, rue du Chef de l'île - 44 720 Saint-Joachim •  
Tél. 02 40 91 68 68 • info@parc-naturel-briere.fr • www.parc-naturel-briere.fr

Propriété de **Parc naturel régional de Brière**  
214 rue du chef de l'île, île de Fedrun  
44 720 SAINT JOACHIM

## **Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**-4.5-**

**DEVIS DESCRIPTIF QUANTITATIF ESTIMATIF DES TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT ACCUEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF DU PnrB**

**\*\* Ces documents sont propriété du Parc de Brière et ne peuvent être ni reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation \*\***

Exécution travaux conformément aux conditions applicables aux marchés publics

**ÉVITER** l'usage de produits Aldéhydes (formaldéhydes en particulier) et Acétaldéhydes ...

Composés Organiques Volatils (COV) dont éthers de glycol ...

Paraffines chlorées à chaîne courte ...

Fibres minérales et artificielles ...

**PRIVILIGIER** produits labellisés :

Ecolabel Européen, NF environnement, Ange bleu (Allemand), Flamme verte ...

Bois : FSC et PEFC ...

**Référence prix : 2019**

**Le Propriétaire**

**L'Entreprise**

	<b>LOT 1 TERRASSEMENTS, GROS ŒUVRE, MACONNERIE B. A.</b>				
<u>GENERALITES</u>		U	Quant.	P.U.	TOTAL
	<p>L'entrepreneur est tenu de respecter et faire respecter les mesures de sécurité et de protection de la santé réglementée par le code du travail et celles prescrites par le C.S.P.S.</p> <p>Implantation : l'entrepreneur exécutera l'implantation de la construction. Il la fera vérifier par le maître d'ouvrage avant tous travaux d'affouillement.</p> <p>Mise en œuvre des matériaux : d'une façon générale la confection des mortiers sera arrêtée quand il y aura menace de gelée. Si en dépit du froid il s'avère indispensable de poursuivre le travail, des mesures adéquates devront être adoptées, telles que l'emploi de produits anti gel, réchauffage des divers constituants, etc. Au cas où des malfaçons et des désordres apparaîtraient par suite de l'inobservation de ces principes, les parties incriminées seraient démolies et refaites par l'entreprise sans aucun supplément de prix.</p> <p>Les études de sols, plans des bétons et études (acoustiques, thermiques ...) seront faits sous la responsabilité à la charge de l'entreprise (bureau d'étude...). Ils seront présentés au maître d'œuvre et d'ouvrage avant toute mise en œuvre.</p> <p>Respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier de :</p> <p>D.T.U. :</p> <p>11.1/12/13/13.1/13.11/13.2/14/14.1/20/20.1/20.11/20.12/21/22/22.1/23/23.1/24/24.1/24.2.1./24.2.2./26/26.1/26.2/27.1/43.1/43.2/55/55.2/57.1/59.2/60.32/30.33/60.32/60.33/63/64.1/81.1</p> <p>Fascicule 35/70/71/3/4...</p> <p>Normes AFNOR / R.E.E.F. / Avis C.S.T.B. / NFP 16 603/ NF EN 206-01</p> <p>Règles générales de construction / de sécurité incendie / d'acoustique et thermique / B.A.E.L. / B.P.E.L./N.V. / U.N.M. (Certif. Acermi) et RT 2000 / 2005 / 2012 (synthèse d'étude thermique sur la globalité de la construction) / NV 65 révisées 67-70-74 et N 84</p> <p>Règles sanitaires départementales</p> <p>Equipement et cahier des charges label Promotelec / Vivrelec</p> <p>Code de la construction et habitation / de l'urbanisme</p> <p>Prescriptions des fabricants</p> <p>Avis commissions techniques groupement assurances</p> <p>Arrêtes préfectoraux et municipaux relatifs à la construction</p> <p>Prescriptions services techniques intéressés (EDF – GDF – P.T.T. – VOIRIE – ASSAINISSEMENT - ...)</p> <p>Nettoyage et enlèvement des débris à la D.P.</p>				
	<b><u>CHAUMIERE BRIERONNE : AIRE DE LIVRAISON</u></b>				
1.	<u>Terrassements</u>				
1.1.	Installation, protection, signalisation et mise en sécurité de chantier	<b>L'ens</b>	1		
	Remise en état de fin de chantier	<b>L'ens</b>	1		
1.2.	Aménagement des sols à l'emplacement de la construction, cis mouvement des terres, nettoyage, désherbage et tous les travaux nécessaires à la préparation du sol pour le rendre apte à l'implantation (cise), T. N. supposé de niveau : 3.00 x 4.00 =	<b>M2</b>	12.00		
1.3.	Fouilles en rive pour bèches : 2 f. 3.00 + 2 f. 4.00 =	<b>ML</b>	14.00		
1.3.1.	Remise des déblais de fouilles en remblai au pourtour des fondations sur parties construction	<b>L'ens</b>	1		
1.3.2.	Remise des excédents de déblais de fouilles en remblai, ou en stockage sur terrain pour réemploi ; ou évacuation à la décharge	<b>L'ens</b>	1		
2.	<u>Maçonnerie en fondations (suivant études à charge entreprise)</u>				
2.1.	Bèches en rives cis armatures et toutes sujétions	<b>ML</b>	14.00		
3.	<u>Planchers (suivant étude à charge entreprise). Compatible PMR !</u>				
<u>OPTION</u>	<i>F. et P. film polyane 150 microns sur lit de sable avant coulage de la forme sur T. P. construction (H. O.) : 12.00 M2</i>				
3.1.	Forme b. a. de 0.15 d'épaisseur armée par treillis soudé (H. O.) cis hérisson pierres sèches ép. 0.15 fermeture sable cis toutes sujétions selon étude ...	<b>M2</b>	12.00		
<u>VARIANTE</u>	<i>Béton désactivé : 14.00 M2 <b>L'ENS</b></i>				
3.1.1.	Arrondir les seuils au fer	<b>ML</b>	14.00		
4.	PARASISMIQUE : Dilatation et/ou fractionnement avec existant : 2 f. 3.00 + 4.00 = Cis toutes sujétions selon étude ...	<b>ML</b>	10.00		
	<b>TOTAL H.T.</b>				
	T.V.A. 20 %				
	<b>TOTAL T.T.C.</b>				

Les options ne sont pas à compter dans le total.

	<b>LOT 1 A AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>				
<u>GENERALITES</u>		<b>U</b>	<b>Quant.</b>	<b>P.U.</b>	<b>TOTAL</b>
	<p>L'entrepreneur est tenu de respecter et faire respecter les mesures de sécurité et de protection de la santé réglementée par le code du travail et celles prescrites par le C.S.P.S.</p> <p>Respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier de :</p> <p>D.T.U.</p> <p>Fascicule 35/70/71/3/4...</p> <p>Normes AFNOR / R.E.E.F. / Avis C.S.T.B. /B.A.E.L. et B.P.E.L. / règles NV 65 révisées 67-70-74 et N 84</p> <p>Règles générales de construction / de sécurité incendie / d'acoustique et thermique (Certif. Acermi) RT 2000 / 2005 / 2012 (synthèse d'étude thermique sur la globalité de la construction)</p> <p>Les études (acoustiques, thermiques ...) seront faites sous la responsabilité à la charge de l'entreprise (bureau d'études...). Elles seront présentées au maître d'œuvre et d'ouvrage avant toute mise en œuvre.</p> <p>Code de la construction et habitation / de l'urbanisme</p> <p>Règlement sanitaire départemental</p> <p>Prescriptions des fabricants</p> <p>Avis commissions techniques groupement assurances</p> <p>Arrêtes préfectoraux et municipaux relatifs à la construction</p> <p>Prescriptions services techniques intéressés (EDF – GDF – P.T.T. – VOIRIE – ASSAINISSEMENT - ...)</p> <p>Nettoyage et enlèvement des débris à la D.P</p>				
	<b>TOTAL H.T.</b>				
	T.V.A. 20 %				
	<b>TOTAL T.T.C.</b>				

**Les options ne sont pas à compter dans le total.**

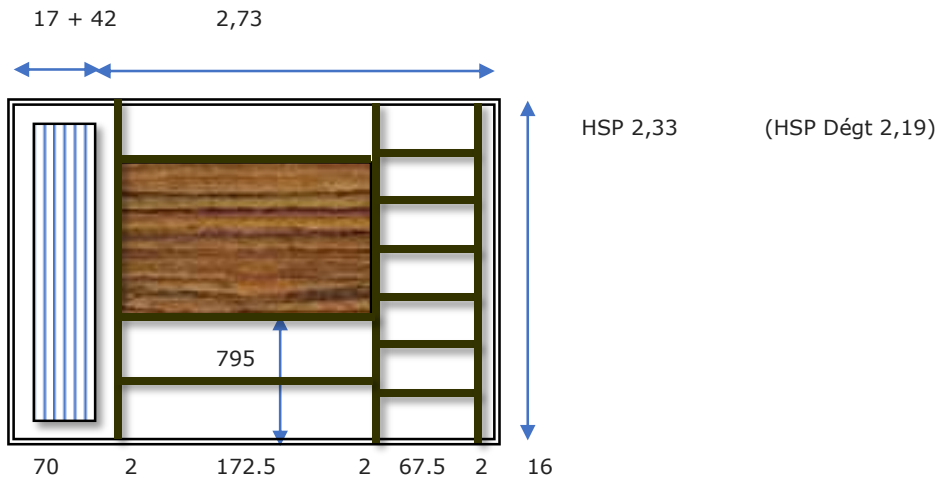
<b>LOT 2 MENUISERIE ALU &amp; BOIS</b>					
<u>GENERALITES</u>		<b>U</b>	<b>Quant.</b>	<b>P.U.</b>	<b>TOTAL</b>
	<p>L'entrepreneur est tenu de respecter et faire respecter les mesures de sécurité et de protection de la santé réglementée par le code du travail et celles prescrites par le C.S.P.S.</p> <p>L'ensemble des fournitures de ce lot est posé. Toutes les pièces métalliques (ferrements) et quincaillerie seront de bonne qualité S.N.F.Q.1. Toutes les menuiseries extérieures sont de classe A2 (isolation améliorée)</p> <p>Respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier de :</p> <p>D.T.U. : 34.1/36.1/39/51.1/51.2/51.3/ Normes AFNOR / R.E.E.F. / Avis C.S.T.B. / NFP 20.302 Règles générales de construction / de sécurité incendie / d'acoustique et thermique (certif. Acermi) / S.N.J.F. et RT 2000 / 2005 / 2012 (synthèse d'étude thermique sur la globalité de la construction) / Règles NV 65 révisées 67-70-74 et N 84 Les études (acoustiques, thermiques ...) seront faites sous la responsabilité à la charge de l'entreprise (bureau d'études...). Elles seront présentées au maître d'œuvre et d'ouvrage avant toute mise en œuvre.</p> <p>Règles sanitaires départementales Equipement et cahier des charges label Promotelec / Vivrelec Code de la construction et habitation / de l'urbanisme Prescriptions des fabricants Avis commissions techniques groupement assurances Cahier des charges C.E.R.F.F. Arrêtes préfectoraux et municipaux relatifs à la construction Prescriptions services techniques intéressés (EDF – GDF – P.T.T. – VOIRIE – ASSAINISSEMENT - ...) Règles de calcul définissant les effets de la neige et du vent Certification CEKAL pour les vitrages isolants Classement A1.E1 / A3. E3 / V2 . Ainsi que AC1 / AC2 / TH6 Nettoyage et enlèvement des dérivés à la D.P Menuiseries bois exotique 1<sup>er</sup> choix, ou P.V.C. normalisées de fabrication pour chauffage électrique, gros dormant, clos net sur porte d'entrée, joint sur toutes les ouvertures extérieures, vitrage isolant compris.</p>				
1.A.	<b><u>MENUISERIES EXTERIEURES ALU</u></b>				
1.1.a.	Porte d'entrée 2 vantaux du SAS : Remplacement des paumelles, remise en état de l'ensemble du bloc porte et essais.	<b>L'ens</b>	1		
1.2.a.	Triangulation vitrée sur pignon d'entrée <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose et enlèvement vitrage de la pointe de la triangulation</li> <li>- Mise en œuvre d'une grille de ventilation réglable et obturable (canne, chaîne ...). <b>Voir préalablement compatibilité avec VMC.</b> Ossature laquée idem les menuiseries : base 1.10 / 0.65 Ht env.</li> </ul>	<b>L'ens</b>	1		
<u>OPTION</u>	<p><b><u>MENUISERIES INTERIEURES ALU</u></b> : ossature ALU laqué blanc, vitrage sécurit. Ensemble cloison vitrée, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renfort en plafond (faux plafond existant sous plancher béton) : 3.78 Ml</li> <li>- Parois fixe 1.90 / 2.33 Ht</li> <li>- Bloc porte 0.90 / 2.00 Ht avec serrure et poignée,</li> </ul> <p>Surmonté d'une imposte fixe 0.90 / 0.33</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parois fixe 0.68 / 2.33 Ht</li> <li>- Bande d'éveil à la vigilance collée sur le vitrage à Ht réglementaire</li> </ul> <p><b><u>L'ENS.</u></b></p>				
<b>TOTAL H.T.</b>					
T.V.A. 20 %					
<b>TOTAL T.T.C.</b>					
<b>Les options ne sont pas à compter dans le total.</b>					



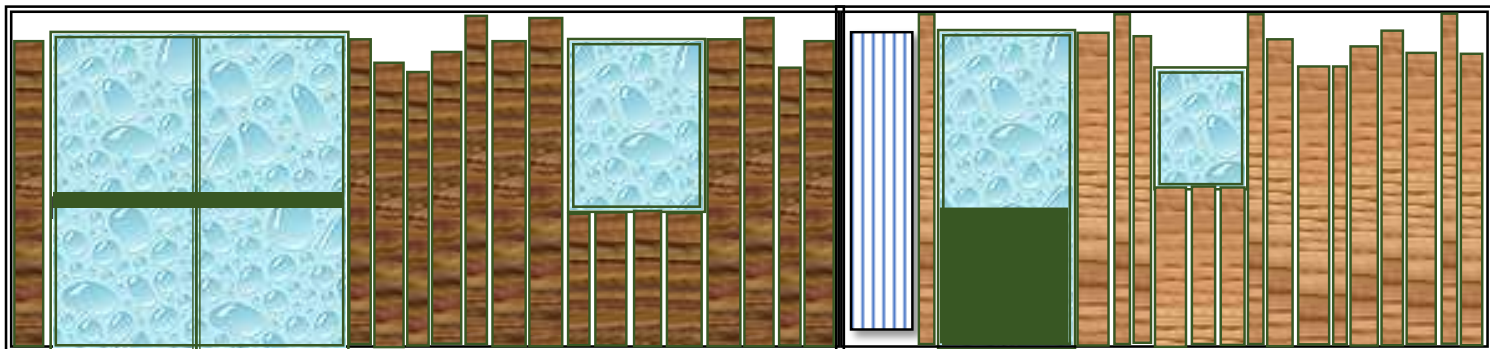
## DIVERS DÉTAILS 1/50

- Déplacement casiers l. 1,725 / ht 1,05 / prof. 0,31 sur cloison faisant face :  
Découpe et reprises ...

Etagères en planches de ... ainsi qu'habillage arrière casiers ... Attention plinthes techniques et interrupteurs ...



- Mur face entrée : Habillage en planches de ... **irrégulières** ...



	<b>LOT 3 VENTILATION</b>				
<u>GENERALITES</u>		U	Quant.	P.U.	TOTAL
	<p>L'entrepreneur est tenu de respecter et faire respecter les mesures de sécurité et de protection de la santé réglementée par le code du travail et celles prescrites par le C.S.P.S.</p> <p>Les calculs seront établis pour fournir dans toutes les pièces une température de 19° C pour une température extérieure de – 4°C (vérifié par le maître d'ouvrage)</p> <p>Le bâtiment est prévu isolé conformément aux normes E.D.F. pour chauffage électrique label H.P.E. trois étoiles</p> <p>Régulation conforme aux prescriptions de l'arrête du 24 mars 1982</p> <p>Respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier de :D. T.U. : 24.1/65.7/67.1/68.2/</p> <p>Normes / N.F.C. 15.100 &amp; 14.100 / AFNOR / R.E.E.F. / Avis C.S.T.B. / E.D.F. / Consuel /C.C.</p> <p>Equipement et cahier des charges label Promotelec / Vivrelec</p> <p>Règles générales de construction / de sécurité incendie / d'acoustique et thermique (Certif. Acermi) / S.N.J.F. et RT 2000 / 2005 / 2012 (synthèse d'étude thermique sur la globalité de la construction) / Règles NV 65 révisées 67-70-74 et N 84</p> <p>Les études (acoustiques, thermiques ...) seront faites sous la responsabilité à la charge de l'entreprise (bureau d'études...). Elles seront présentées au maître d'œuvre et d'ouvrage avant toute mise en œuvre.</p> <p>Règles sanitaires départementales</p> <p>Code de la construction et habitation / de l'urbanisme</p> <p>Prescriptions des fabricants</p> <p>Avis commissions techniques groupement assurances ; CSTB</p> <p>Arrêtes préfectoraux et municipaux relatifs à la construction</p> <p>Prescriptions services techniques intéressés (EDF – GDF – P.T.T. – VOIRIE – ASSAINISSEMENT - ...)</p> <p>Les études thermiques seront faites sous la responsabilité à la charge de l'entreprise (bureau d'étude...). Ils seront présentés au maître d'œuvre et validés par Promotelec avant toute mise en œuvre.</p> <p>Nettoyage et enlèvement des délivres à la D.P</p>				
1.	<p><b>VENTILATION</b></p> <p>Dans combles sur matelas ou suspension antivibratoire : groupe d'extraction, constitué d'un caisson de ventilation incorporant un ventilateur centrifuge basse pression à turbine nue par un moteur monophasé, transmission directe compris grilles d'entrées et accessoires.</p> <p>Gainés isolés d'extraction et de refoulement (pour collectifs) compris raccordement étanchéité, silencieux en aval de l'extracteur par manchette antivibratoire interposition des matériaux résistant aux traversées de plancher et cloisons et tous accessoires.</p> <p>Bouches d'extraction auto réglables ... à débit type ALDES BAP ou similaire de section adéquate composées d'un socle en matière plastique avec piquage muni d'un joint d'étanchéité et équipé d'une membrane ...</p> <p>Grilles d'air au-dessus des ouvertures. SIMPLE FLUX type</p>				
1.1.	<b>Repositionnement bouche dans accueil suite démolitions, cis toutes sujétions</b>	L'ens	1		
<u>OPTION</u>	<p><b><u>VOIR AUDIT ENERGETIQUE.</u></b></p> <p><b><u>VOIR RAPPORT DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES</u></b></p> <p><i>Pour l'ensemble :</i></p> <p><i>Voir F. &amp; P. système hygro B avec capteurs CO2 et gestion des débits avec repositionnement et juste répartition des bouches d'aspiration ainsi que redimensionnement des bouches d'entrée des menuiseries.</i></p> <p><i>Entretien des gaines ...</i></p> <p><i>Voir des motorisations de ventilateurs à faible consommation et une gestion avec abaissement en période de non occupation des lieux</i></p> <p><b><u>L'ENS :</u></b></p> <p><b><u>ASSURER PERMEABILITE A L'AIR DE LA CONSTRUCTION EN CALFEUTRANT GAINES ...</u></b></p>				
	<b>TOTAL H.T.</b>				
	T.V.A. 20 %				
	<b>TOTAL T.T.C.</b>				

**Les options ne sont pas à compter dans le total.**





	<b>LOT 5 ELECTRICITE GENERALE</b>				
<u>GENERALITES</u>		<b>U</b>	<b>Quant.</b>	<b>P.U.</b>	<b>TOTAL</b>
	<p>L'entrepreneur est tenu de respecter et faire respecter les mesures de sécurité et de protection de la santé réglementée par le code du travail et celles prescrites par le C.S.P.S.</p> <p>L'installation apparente sera en appareillage de premier choix, douilles en bout de fil, obturateurs sur prises...</p> <p>Téléphone : limite de prestations liées aux équipements P.T.T.</p> <p>Respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier de :</p> <p>D.T.U. : 70.1 / 70.2 /</p> <p>Normes / N.F.C. 15.100 &amp; 14.100 / AFNOR / R.E.E.F. / Avis C.S.T.B. / E.D.F. / Consuel</p> <p>Règles générales de construction / de sécurité incendie / d'acoustique et thermique (Certif. Acermi) / S.N.J.F. et RT 2000 / 2005 / 2012 (synthèse d'étude thermique sur la globalité de la construction) / Règles NV 65 révisées 67-70-74 et N 84</p> <p>Les études (acoustiques, thermiques ...) seront faites sous la responsabilité à la charge de l'entreprise (bureau d'études...). Elles seront présentées au maître d'œuvre et d'ouvrage avant toute mise en œuvre.</p> <p>Règles sanitaires départementales</p> <p>Code de la construction et habitation / de l'urbanisme</p> <p>Prescriptions des fabricants</p> <p>Avis commissions techniques groupement assurances ; CSTB</p> <p>Arrêtes préfectoraux et municipaux relatifs à la construction</p> <p>Décret 62.1454 du 14 / 11 / 62</p> <p>Prescriptions services techniques intéressés (EDF – GDF – P.T.T. – VOIRIE – ASSAINISSEMENT - ...)</p> <p>Equipement et cahier des charges label Promotelec / Vivrelec</p> <p>Appareillage LEGRAND MOSAIC 45</p> <p>Les études thermiques seront faites sous la responsabilité à la charge de l'entreprise de chauffage (bureau d'étude...). Ils seront présentés au maître d'œuvre et validés avant toute mise en œuvre.</p> <p>Nettoyage et enlèvement des dérivés à la D.P</p>				
1.	<p><b>Dépose et enlèvement installation existante dans le secteur concerné par les travaux (SAS, Accueil ...), isolation au niveau du tableau électrique et de la baie de brassage permettant le <u>bon fonctionnement des bureaux pendant les travaux</u> (SAS, Accueil ...)</b></p> <p><b>PCT, Inter, Spots en faux plafonds</b></p>	L'ens	1		
2.	<p><b>DISTRIBUTION, ADAPTATION AU NOUVEAU CONTEXTE D'AMENAGEMENT.</b></p> <p><b>UN SCHEMA DE DISTRIBUTION DEVRA ÊTRE PROPOSÉ ET VALIDÉ AVANT TOUTE MISE EN OEUVRE</b></p>				
2.1.	<p><b>Remplacement des PCT informatiques en goulottes compartimentées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose RJ 45 existantes et enlèvement et remplacement par des RJ 45 renforcées à l'arrachement</li> </ul>	U	72		
2.1.1.	<p><b>Ex Local Reprographie devenant Bureau : Complément d'installation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Goulotte et moulure</li> <li>- RJ45 FTP cat 6 en goulotte, 2 noyaux en baie de brassage, cis câble 2*4p ftp cat 6 depuis la baie informatique</li> <li>- Bloc PCT détrompées PGEP, cis câble 3g2.5R2V repris sur câblage existant</li> </ul>	ML	2.50		
2.1.2.	<p><b>Bureau 6 Comptabilité : Complément d'installation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Goulotte et moulure</li> <li>- RJ45 FTP cat 6 en goulotte, 2 noyaux en baie de brassage, cis câble 2*4p ftp cat 6 depuis la baie informatique</li> <li>- Bloc PCT détrompées PGEP, cis câble 3g2.5R2V repris sur câblage existant</li> </ul>	U	2		
2.1.3.	<p><b>Accueil OTI et CA : Complément et adaptation installation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- F. et P boîte de sol type IK-3 H50 de chez Legrand ou similaire, cis encastrement soigné en sol ( finition linoléum), l'alimentation se faisant via la saignée suite à la démolition de la cloison.</li> <li>- Boîte équipée de :</li> <li>- RJ45 FTP cat 6 , 2 noyaux en baie de brassage, cis câble 2*4p ftp cat 6 depuis la baie informatique (voir ligne spécifique OTI)</li> <li>- Bloc PCT détrompées PGEP, cis câble 3g2.5R2V repris sur câblage existant</li> <li>- Repositionnement inter cis moulures pour ex entrée, dégagement ...</li> <li>- Repositionnement PCT cis moulures</li> <li>- Ressortir Inter suite bardage</li> <li>- Remise en place spots en faux plafond</li> </ul> <p>Songer caisse certifiée ...</p>	U	3		
		U	1		
		U	2		
		U	3		
		U	1		
		U	1		

2.1.4.	<b>Palier étage : Complément d'installation</b> - Goulotte et moulure : (2.50 + 2.90) + 2.20 = - RJ45 FTP cat 6 en goulotte, 2 noyaux en baie de brassage, cis câble 2*4p ftp cat 6 depuis la baie informatique - 2 Blocs PCT détrompées PGEP, cis câble 3g2.5R2V repris sur câblage existant	ML	7.60		
		U	4		
		U	6		
2.1.5.	<b>Complément d'installation dans SAS</b> - Goulotte et moulure : (0.50 + 1.60) + (1.20 + 1.60) = - RJ45 FTP cat 6 en goulotte, 2 noyaux en baie de brassage, cis câble 2*4p ftp cat 6 depuis la baie informatique - PCT détrompées PGEP, cis câble 3g2.5R2V repris sur câblage existant - Ressortir Inter suite bardage - Ressortir appliques suite bardage - Ressortir alarme anti intrusion - Repositionner alarme incendie	ML	4.90		
		U	2		
		U	2		
		U	1		
		U	2		
		U	1		
		U	1		
2.1.6.	<b>Adaptation des postes au nouvel aménagement et bardages, cis toutes sujétions</b> <b>Accueil OTI</b> <b>Accueil CA</b> <b>Secrétariat</b> <b>SAS</b> <b>Songer affranchisseuse peut-être dans secrétariat ...</b>	U	1		
		L'ens	4		
		U	1		
2.2.	<b>Fourniture de détrompeurs PGEP</b>	U	50		
2.3.	<b>Recettes informatiques sur l'ensemble total des prises RJ 45 cat 6 :</b> <b>72 + 2 + 2 + 2 + 4 + 2</b>	U	84		
<b><u>OPTION</u></b>	<b><u>REMISE EN CONFORMATIQUE SELON DIAGNOSTIS ACCESSIBILITÉ</u></b> - Valeur d'éclairage stationnements 20 lux mini - Valeur d'éclairage escalier 150 lux mini <b><u>L'ENS.</u></b>				
<b><u>OPTION</u></b>	<b><u>REMISE EN CONFORMITÉ SELON RAPPORT APAVE</u></b> <b><u>(VOIR EGALEMENT AUDIT ENERGETIQUE)</u></b> <b>Observations relatives aux installations du domaine</b> <b>Basse Tension</b> <b>1 ENSEMBLE DU CENTRE - REMARQUES GENERALES</b> <b>Blocs multiprises</b> Présence de prolongateurs et/ ou blocs multiprises de type ménagés montés en série dans plusieurs bureaux (P) A supprimer, et mettre en place un plus grand nombre de prises de courants <b>1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.1 REZ-DE-CHAUSSEE –</b> <b>1.1.1 CIRCULATIONS</b> <b>Appareil(s) d'éclairage</b> Continuité à la terre inexistante de la masse... (P) Confirmer la classe de protection (I, II ou III), et remplacer le câble par un modèle avec PE si matériel de classe I. <b>Bloc(s) autonome(s) éclairage de sécurité</b> Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" (bloc n°4) (P) Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer <b>1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.1 REZ-DE-CHAUSSEE –</b> <b>1.1.4 BUREAUX (COTE SECRETARIAT) - 2 BUREAUX</b> <b>Observation(s) local</b> Absence de couvercle sur la goulotte (bureau du fond) (P) A mettre en place <b>1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.1 REZ-DE-CHAUSSEE –</b> <b>1.1.5 LOCAL TECHNIQUE</b> <b>TABLEAU GENERAL</b> Schéma électrique non à jour. (P) Mettre un schéma à jour Mauvais serrage de quelques conducteurs de protection sur la barrette d'interconnexion des conducteurs de protection... (P) assurer un serrage efficace de façon sûre et durable des conducteurs de protection avec le circuit principal de protection Obturbateurs absents sur les plastrons d'armoires. (P) A mettre en place Connexion non individuelle du ou des conducteur(s) de protection. (P) Installer un barreau de connexion individuelle Conducteur(s) inutilisé (s). (P) A supprimer ou à isoler aux 2 extrémités Dysfonctionnement du dispositif de mise au repos des blocs autonomes d'éclairage de sécurité. (P) A réviser, réparer ou remplacer Connexion non réalisée du ou des conducteur(s) de protection (P) A raccorder au circuit principal de protection Identification absente de l'appareillage. (P) Repérer la destination desservie et apposer un étiquetage sûr et durable. Identification absente de l'appareillage. (P) Repérer la destination desservie et apposer un étiquetage sûr et durable.				

**1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.1 REZ-DE-CHAUSSEE –  
1.1.6 WC - RANGEMENT**

**Prise(s) de courant**

Equipement hors tension (concerne 2 prises) (depuis 2014).

*(P) A supprimer*

Absence de couvercle sur la goulotte.

*(P) A mettre en place*

**1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.1 REZ-DE-CHAUSSEE –  
1.1.8 CENTRE DE DOCUMENTATION**

**Appareil(s) d'éclairage masse inac**

Continuité à la terre inexistante de la masse.

*(P) Confirmer la classe de protection (I, II ou III), et remplacer le câble par un modèle avec PE si matériel de classe I.*

**Prise(s) de courant**

Fixation non satisfaisante (prise sur goulotte).

*(P) A fixer*

Continuité à la terre inexistante de la masse (prise sur goulotte).

*(P) A relier au circuit de protection par un conducteur de coloration vert-jaune et de section égale à la section des conducteurs actifs de l'alimentation*

Absence de couvercle sur la goulotte.

*(P) A mettre en place*

**1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.1 REZ-DE-CHAUSSEE –  
1.1.10 BUREAUX (COTE DIRECTION) - 5 BUREAUX**

**Prise(s) de courant**

La broche de terre sur la prise de courant (située dans le bureau en face bureau communication) est légèrement enfoncée

*(P) La remplacer par un modèle équivalent*

**1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.2 ETAGE –  
1.2.1 ESCALIER - CIRCULATIONS**

**App. d'éclairage**

Verrine (ou vasque) absente sur 1 éclairage.

*(P) A remettre en place*

**Bloc(s) autonome(s) éclairage de sécurité**

Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" (bloc n°13)

*(P) Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer*

**1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.2 ETAGE - 1.2.2 BUREAUX (x3)**

**Prise(s) de courant**

La broche de terre sur 2 prises de courants marquées d'une croix est enfoncée (bureau du fond).

*(P) La remplacer par un modèle équivalent*

Fixation non satisfaisante sur un bloc de prise (goulotte) (bureau Mr CAILLE).

*(P) A refixer durablement*

Tige métallique bloquée dans une prise de courant (pole de la prise correspondant au neutre) (bureau n°13 selon plan)

*(P) A supprimer*

**1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.2 ETAGE –  
1.2.4 LOCAL TECHNIQUE  
TABLEAU ETAGE**

Obturbateurs absents sur les plastrons d'armoires

*(P) A mettre en place*

**Détection de fumée - DEF**

Obturbateurs absents sur les pré-perçages d'armoires.

*(P) A mettre en place pour ceux absents en partie basse*

**Chargeur de batterie - SLAT**

Continuité défectueuse (supérieure à 2 ohms) sur les parties métalliques accessible.

*(P) Vérifier les connexions, rétablir la continuité du PE*

**Central anti-intrusion**

Continuité défectueuse (supérieure à 2 ohms) sur les parties métalliques accessible du coffret

*(P) Vérifier les connexions, rétablir la continuité du PE*

**1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.3 CHAUFFERIE (GAZ)**

**Observation(s) local**

La connexion du conducteur de protection (à gauche en entrant) n'est pas réalisée.

*(P) A raccorder au circuit de protection*

**COFFRET CHAUFFERIE (GAZ)**

Câbles inutilisés.

*(P) A supprimer ou à isoler aux 2 extrémités*

Connexion non réalisée du ou des conducteur(s) de protection.

*A raccorder au circuit principal de protection*

**1 ENSEMBLE DU CENTRE - 1.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR - DIVERS**

**Projecteur (sur pelouse)**

Fixation non satisfaisante sur 6 projecteurs.

*(P) A refixer durablement*

Continuité défectueuse (supérieure à 2 ohms) sur les parties métalliques accessible de 5 projecteurs.

*(P) Vérifier les connexions, rétablir la continuité du PE*

**Borne basse - mass inacc**

Une borne en mauvais état.

*(P) A remplacer*

	<p><b>Ensemble équipement Portail auto - CAME</b>  Câble inutilisé (hors tension).  <i>(P) A supprimer ou à isoler aux 2 extrémités</i>  Fixation non satisfaisante d'un luminaire...  <i>(P) A refixer durablement</i>  Continuité défectueuse (supérieure à 2 ohms) sur les parties métalliques accessible...  <i>(P) Vérifier les connexions, rétablir la continuité du PE</i>  Equipement en mauvais état (capteur bas cassé).  <i>(P) Le réparer ou le remplacer</i>  <b>Candélabre parking</b>  Continuité défectueuse (supérieure à 2 ohms) du conducteur de protection sur les parties métallique accessible des 2 candélabres...  <i>(P) Vérifier les connexions, rétablir la continuité du PE</i>  <u><b>L'ENS</b></u>   <u><b>ASSURER PERMEABILITE A L'AIR DE LA CONSTRUCTION EN CALFEUTRANT GAINES ...</b></u></p>				
	<b>TOTAL H.T.</b>				
	T.V.A. 20 %				
	<b>TOTAL T.T.C.</b>				

**Les options ne sont pas à compter dans le total.**

	<b>LOT 6 DÉMOLITIONS, REPRISES PLATRERIE, FAUX PLAFOND, CHAPE / CARRELAGE</b>				
<b>GENERALITES</b>		<b>U</b>	<b>Quant.</b>	<b>P.U.</b>	<b>TOTAL</b>
	<p>L'entrepreneur est tenu de respecter et faire respecter les mesures de sécurité et de protection de la santé réglementée par le code du travail et celles prescrites par le C.S.P.S.</p> <p>Respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier de :  D.T.U. : 25.1/25.221/25.222/25.231/25.232/25.31/25.41 /  25.42/25.51/27.1/45.1/55/58.1  NFP 72 301  Normes AFNOR / R.E.E.F. / Avis C.S.T.B.</p> <p>Règles générales de construction / de sécurité incendie / d'acoustique et thermique (certification Acermi) et RT 2000 / 2005 / 2012 (synthèse d'étude thermique sur la globalité de la construction) / Règles NV 65 révisées 67-70-74 et N 84  Les études (acoustiques, thermiques ...) seront faites sous la responsabilité à la charge de l'entreprise (bureau d'études...). Elles seront présentées au maître d'œuvre et d'ouvrage avant toute mise en œuvre.</p> <p>Règles sanitaires départementales  Equiperment et cahier des charges label Promotelec / Vivrelec  Code de la construction et habitation / de l'urbanisme  Prescriptions des fabricants  Avis commissions techniques groupement assurances  Arrêtes préfectoraux et municipaux relatifs à la construction  Prescriptions services techniques intéressés (EDF – GDF – P.T.T. – VOIRIE – ASSAINISSEMENT - ...)  Recommandations professionnelles du S.N.J. F./  Les caractéristiques thermiques du logement doivent être conformes aux prescriptions de l'arrêté du 24 mars 1982 et additifs.  Classement UPEC  Les études thermiques seront faites sous la responsabilité à la charge de l'entreprise de chauffage (bureau d'étude...). Ils seront présentés au maître d'œuvre et validés avant toute mise en œuvre  Nettoyage et enlèvement des débris à la D.P</p>				
0.	Protection, Isolation, Etanchéité zone de travaux (locaux en activité !)	<b>L'ens</b>	1		
1.	<p><b>DEMOLITION SOIGNEE &amp; ENLEVEMENT ENSEMBLE CLOISON</b>  (Récupération plinthes et dalles faux plafond)  Bloc porte vitré : 0.80 / 2.00  Paroi vitrée : (3.40 + 1.30) x 1.33 =  Cloison, tablettes, plinthes et plinthes techniques (en accord avec électricien)  ((3.40 + 1.30) x 1.00) + (5.50 x 2.33) =</p> <p>Faux plafonds 60/60 ossature apparente : (2.00 x 2.00) / 2 =  Moquette façon « pelouse » : 3.50 x 3.80 =</p>	<b>L'ens</b> <b>M2</b> <b>M2</b>	1 6.25 17.51		
2.	<p>Raccords murs : 2 f. 2.33 =  <u>Raccords plinthes (avec récupération) 10/30 collées, cis coupes, joints au mortier cermi joint</u>  <u>Raccord chape à l'emplacement de la cloison démolie (en accord avec électricien)</u>  Façon de chape ciment dressée et lissée ép. 6 env. pour pose revêtement souple :  3.40 + 1.30 + 5.50 =  Raccords faux plafonds 60/60 sur ossature apparente : (2.00 x 2.00) / 2 =  (7.50 x 0.30) =  Joues mélaminé blanc : 7.50 + 3.30 =</p>	<b>ML</b> <b>U</b> <b>ML</b> <b>M2</b> <b>ML</b>	4.66 3 10.20 4.25 10.80		
3.	Reprises diverses dans pièces après passages différents corps d'état	<b>L'ens</b>	1		
	<b>TOTAL H.T.</b>				
	T.V.A. 20 %				
	<b>TOTAL T.T.C.</b>				

Les options ne sont pas à compter dans le total.

	<b>LOT 7 PEINTURE</b>				
<u>GENERALITES</u>		<b>U</b>	<b>Quant.</b>	<b>P.U.</b>	<b>TOTAL</b>
	<p>L'entrepreneur est tenu de respecter et faire respecter les mesures de sécurité et de protection de la santé réglementée par le code du travail et celles prescrites par le C.S.P.S.</p> <p>Respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier de :  NF P 73-301/74-201/74-202/78-201/84-404/84-405 D.T.U. : 39/42.1/59.1/59.2/59.3  Normes AFNOR / R.E.E.F. / Avis C.S.T.B. et RT 2000 / 2005 / 2012 (synthèse d'étude thermique sur la globalité de la construction) / Règles NV 65 révisées 67-70-74 et N 84 AFNOR NFT 36.005. Normes Européennes EN71/3 &amp; DIN 53160  Les études (acoustiques, thermiques ...) seront faites sous la responsabilité à la charge de l'entreprise (bureau d'études...). Elles seront présentées au maître d'œuvre et d'ouvrage avant toute mise en œuvre.  Règles sanitaires départementales et Européens (écolabel ...)  Règles générales de construction / de sécurité incendie  Code de la construction et habitation / de l'urbanisme  Prescriptions des fabricants  Avis commissions techniques groupement assurances  Arrêtes préfectoraux et municipaux relatifs à la construction  Prescriptions services techniques intéressés (EDF – GDF – P.T.T. – VOIRIE – ASSAINISSEMENT - ...)  Spécifications union nationale peintures et vitrerie  Classement UPEC  Nettoyage et enlèvement des délivres à la D.P</p>				
	<p><b><u>PRIVILIGIER UTILISATION PRODUITS CERTIFIES LABELLISES SE DILUANT A L'EAU (lavage outils à l'eau). PLUS SAINS (0g/L COV, sans solvant chimique, sans co-solvant, sans plastifiant, sans émission nocive) et sans odeur !</u></b></p>				
1.	<u>Intérieurs (cis préparations : ponçage, rebouchage et ttes sujétions ...)</u>				
1.1.	<p>Décollage de tapisserie (plein pour vide)  SAS : Peinture  Accueil &amp; Dépts : ((10.00 + 3.50 + 1.00 + 1.00 + 2.20 + 12.30 + 2.50 + 0.60 + 1.20 + 2.60 + 2.40 + 1.70 + 1.50 + 1.50) x 2.33 ht) + (2.00 x 1.80 ht moy.) + (1.50 x 1.20 ht) + (1.50 x 0.80 ht 3oy.) =</p>	<b>M2</b>	105.62		
	<p>Faux plafonds  Secrétariat : ((2.50 + 3.24 + 2.50 + 0.80 + 2.50 + 0.80 + 1.00 + 3.50) x 2.33 ht) + (2 f. 2.70 x 1.70 / 2) =</p>	<b>M2</b>	43.83		
1.2.	<p>Peinture huile aspect satiné aux résines alkydes famille 1 classe 4a, impression et 2 couches ton blanc sur  Portes intérieures pleines existantes cis préparation (1 FACE) :  (7f. 0.80 / 2.00) + (2.45 / 2.33) =</p>	<b>M2</b>	16.91		
1.2.1.	<p>Peinture huile aspect satiné aux résines alkydes famille 1 classe 4a, impression et 2 couches ton blanc cassé (plein pour vide) sur  Huisseries existantes cis préparation (1 FACE) : (3 f. 5.00 + 1 f. 10.00) x 0.20 =</p>	<b>M2</b>	5.00		
	<p>Dormants existants cis préparation (1 FACE) : (4 f. 5.00 + 2 f. 5.00) x 0.20 =</p>	<b>M2</b>	6.00		
	<p>Moultures existantes cis préparation (1 FACE) : (7 f. 5.00) x 0.05 =</p>	<b>M2</b>	1.75		
1.3.	<p>Cloisons plâtre  Prépa. + Imp. + 2 couches peinture aspect mate en phase solvant famille 1 classe 7a1  SAS</p>				
	<p>- Murs : ((2 f. 1.60 + 3.84) x 2.80 ht) + (3.84 x 3.20 ht / 2) =</p>	<b>M2</b>	18.81		
	<p>- Plafonds : 2 f. 3.62 x 3.50 =</p>	<b>M2</b>	25.34		
	<p>Accueil &amp; Dépts : ((10.00 + 3.50 + 1.00 + 1.00 + 2.20 + 12.30 + 2.50 + 0.60 + 1.20 + 2.60 + 2.40 + 1.70 + 1.50 + 1.50) x 2.33 ht) + (2.00 x 1.80 ht moy.) + (1.50 x 1.20 ht) + (1.50 x 0.80 ht 3oy.) =</p>	<b>M2</b>	105.62		
	<p>Secrétariat</p>				
	<p>- Murs : ((2.50 + 3.24 + 2.50 + 0.80 + 2.50 + 0.80 + 1.00 + 3.50) x 2.33 ht) + (2 f. 2.70 x 1.70 / 2) =</p>	<b>M2</b>	43.83		
	<p>- Plafonds : 2 f. 2.50 x 2.20 =</p>	<b>M2</b>	11.00		
<u>OPTION</u>	<u>Fibre de verre minimaille 110 g / m2 classement M0, imputrescible, colle spécifique L'ENS</u>				
<u>VARIANTE</u>	<u>Imprégnation et 1 couche sur bardage bois ...</u> ((5.50 + 4.50) x 2.33 ht) + (2 f. 1.60 x 2.80 ht) = 32.26 M2				
1.4.	<p>Peinture huile, fond primaire antirouille et 2 couches ton blanc sur toutes les parties métalliques  Réseau chauffage : 2 f. 4 f. 1.00  Radiateurs : 4f 0.60 moy. x 2.00 =</p>	<b>ML</b> <b>M2</b>	8.00 4.80		

1.5.	<p>Porte monte-charge (1 FACE) : 1.00 / 1.20 =  Huisserie monte-charge (1 FACE) : 1 f. 5.00 =</p> <p>Nettoyage de fin de chantier (murs, plafonds, sols, menuiseries...)  Enlèvement des délivres à la D.P.</p> <p><b>PRIVILIGIER UTILISATION PRODUITS CERTIFIES LABELLISES SE  DILUANT A L'EAU (lavage outils à l'eau). PLUS SAINS (0g/L COV, sans solvant  chimique, sans co-solvant, sans plastifiant, sans émission nocive) et sans odeur !</b></p> <p>Etats de finition : ... B, C ...  Protection, égrenage, impression, ponçage, époussetage, 2 couches de finition,  nettoyage</p> <p>Boiseries (finition C)  Peinture primaire naturelle en phase aqueuse pour finition laque <u>primaire laque 1210</u>.  Peinture laque satinée naturelle en phase aqueuse (teinte à définir) <u>aqualux</u> (satisfait  normes Européennes EN71/3 &amp; DIN 53160)</p> <p>Canalisations (finition C)  Peinture synthétique d'accroche en phase aqueuse <u>freitaccroch</u>  Peinture laque satinée naturelle en phase aqueuse (teinte à définir) <u>aqualux</u> (satisfait  normes Européennes EN71/3 &amp; DIN 53160)</p> <p>Plaques de plâtre (finition B)  Peinture minérale naturelle mate en phase aqueuse à base de silicates et sol de silice  (teinte blanc) <u>optil</u> (AFNOR NFT 36 005 – famille 1 – classe 1b1)  Peinture laque satinée naturelle en phase aqueuse (teinte à définir) <u>aqualux</u> (satisfait  normes Européennes EN71/3 &amp; DIN 53160)</p> <p>Radiateurs  Décapage  Peinture thermolaquée</p> <p>Participation au coût de recyclage des résidus de chantier</p>	M2 M2  L'ens	1.20 5.00  1		
	<b>TOTAL H.T.</b>				
	T.V.A. 20 %				
	<b>TOTAL T.T.C.</b>				

Les options ne sont pas à compter dans le total.



<b>LOT 8 REV T SOUPLE AVEC INCRUSTATION MOTIF</b>					
<u>GENERALITES</u>		<b>U</b>	<b>Quant.</b>	<b>P.U.</b>	<b>TOTAL</b>
	<p>L'entrepreneur est tenu de respecter et faire respecter les mesures de sécurité et de protection de la santé réglementée par le code du travail et celles prescrites par le C.S.P.S.</p> <p>Respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, en particulier de :  D.T.U. : 53.1/53.2/59.2  Joint suivant normes en vigueur  Normes AFNOR / R.E.E.F. / Avis C.S.T.B. et RT 2000 / 2005 / 2012 (synthèse d'étude thermique sur la globalité de la construction) / Règles NV 65 révisées 67-70-74 et N 84  Les études (acoustiques, thermiques ...) seront faites sous la responsabilité à la charge de l'entreprise (bureau d'études...). Elles seront présentées au maître d'œuvre et d'ouvrage avant toute mise en œuvre.  Règles sanitaires départementales et Européens (écolabel ...)  Règles générales de construction / de sécurité incendie  Code de la construction et habitation / de l'urbanisme  Prescriptions des fabricants  Avis commissions techniques groupement assurances  Arrêtes préfectoraux et municipaux relatifs à la construction  Prescriptions services techniques intéressés (EDF – GDF – P.T.T. – VOIRIE – ASSAINISSEMENT - ...)  Spécifications union nationale revêtements de sol  Classement UPEC  Nettoyage et enlèvement des débris à la D.P</p>				
1.	<p><u>Revêtement Linoléum (ou Marmoléum) de chez FORBO ou similaire</u>  Classement circulation intense, référence ou similaire  Sur carrelage existant cis préparation et sous couche adaptée (peu d'épaisseur dispo.).  <b>Prise en considération de l'accessibilité PMR !</b>  SAS : (3.84 x 3.62) + (0.38 x 2.00) = 14.66  Accueil OTI : (7.25 moy. x 3.80) = 27.55  Accueil CA : (2.75 moy. x 3.80) = 10.45</p>				
		F	M2	52.66	
		P	M2	52.66	
1.1.	<p>Motifs incrustés d'env. 4 M2, de type : Carte, ... ou autre motif ...  Procédés type : Flotex, Coral Logo, Aquajet  <b>Choix et conception devront être étudiés conjointement avec les services du Parc de Brière et le calepinage validé avant réalisation.</b>  (Voir Sérigraphie sur support adapté ...)  SAS : 1 motif  Accueil OTI : 1 autre motif ou continuité du 1er</p>				
			L'ens	1	
			L'ens	1	
1.2.	<p><u>F. et p. seuils en accord</u> au droit des différents matériaux :  3.50 + 0.70 + 7.90 + 1.80 + 2 f. 2.00 =</p>		ML	17.90	
	<b>TOTAL H.T.</b>				
	T.V.A. 20 %				
	<b>TOTAL T.T.C.</b>				

**Les options ne sont pas à compter dans le total.**